

# Une main tendue aux entrepreneurs en difficulté

Pol Vermoere  
*Porte-parole de Tussenstap*

À l'heure actuelle, environ 1 entreprise sur 100 fait faillite. Les experts-comptables peuvent, d'un simple geste, éviter bien des drames humains. Découvrez notre nouvelle offre spécialisée pour entrepreneurs en difficulté.

## Les experts-comptables et leur mission humanitaire implicite

En 2011, les tribunaux du commerce de Belgique ont prononcé la faillite de plus 10.000 entreprises. La SA Graydon, spécialisée dans l'information commerciale, constate qu'il y a, en Belgique, quelque 60.000 entreprises en difficulté et que leurs habitudes de paiement continuent à se détériorer. Les deux crises économiques qui se sont succédé ont laissé des traces dans le paysage économique.

Par son travail, l'expert-comptable met les entrepreneurs à l'abri de nombreuses catastrophes financières. Hélas, même les entrepreneurs qui bénéficient des conseils avisés d'un expert-comptable sont aujourd'hui confrontés à des

situations qui menacent leur entreprise. Les experts-comptables sont parfois témoins des conditions de vie tragiques dans lesquelles les entrepreneurs et leur famille se retrouvent plongés suite au naufrage de leur entreprise familiale.

Les experts-comptables tentent d'assurer la survie de leur propre entreprise. Or les entrepreneurs en difficulté ne sont souvent pas en règle de paiement en ce qui concerne les factures de leurs conseillers externes. Et pourtant, ils ont souvent plus besoin d'un audit économique et financier de leur entreprise que les dirigeants d'entreprises saines. Ce conflit d'intérêts ne permet pas toujours aux experts-comptables d'apporter une réponse au besoin humanitaire dont ils sont les témoins privilégiés.

## L'humanisation en tant que choix politique

Les gouvernements fédéral et régionaux de ce pays ont compris qu'il s'agit là d'un domaine politique dans lequel il y a encore beaucoup à faire. En 1997, l'assurance contre le risque de faillite a été reprise dans la couverture sociale obligatoire. Depuis 2005, l'excusabilité des commerçants dont l'entreprise unipersonnelle est déclarée en faillite est devenue la règle et son refus, l'exception. Il s'agit là de deux pas importants vers une humanisation de la faillite. Conformément à l'accord gouvernemental du 1<sup>er</sup> décembre 2011, le gouvernement fédéral envisage de procéder à de nouvelles modifications de la loi sur les faillites et du régime de sécurité sociale des indépendants. Lors de sa création, le gouver-

De nombreux entrepreneurs vivent la perte de leur entreprise comme une expérience aussi traumatisante que celle de la perte d'un enfant.

nement flamand, qui est compétent pour l'Économie et la Lutte contre la pauvreté, s'est promis de promouvoir l'accompagnement des entrepreneurs en difficulté et, à cet effet, agréé et subsidie plusieurs ASBL, telles que l'ASBL Zenitor et, plus particulièrement, sa division Tussenstap, l'ASBL Efreem et l'ASBL Boeren op een kruispunt. Le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, quant à lui, soutient depuis plusieurs années déjà le Centre bruxellois pour entreprises en difficulté. Fin 2011, les Centres interprofessionnels de prévention des risques des entreprises étaient actifs dans plusieurs villes de Wallonie.

Les pouvoirs subsidiaires gèrent l'offre de services spécialisés destinés aux entrepreneurs en difficulté et veillent à leur qualité. Les CPAS et CAP se sont récemment ouverts au monde des entreprises, dont ils n'ont cependant aucune expérience. L'offre du marché libre, quant à elle, fond comme neige au soleil, dès lors que la solvabilité de l'entrepreneur en difficulté n'est plus garantie. Les services spécialisés dans l'aide aux entrepreneurs en difficulté se situent quelque part entre l'aide sociale et le marché libre, et présentent des caractéristiques propres à chacun d'eux. Le travail effectué en parallèle par les spécialistes et les généralistes n'ayant aucun sens en période de pénurie budgétaire, des accords de coopération ont récemment vu le jour. Les acteurs spécialisés dans l'aide sociale et les acteurs du marché libre unissent ainsi leurs forces. Côté flamand, ces accords sont poussés à l'extrême et encouragés par le gouvernement. Au niveau fédéral, les accords de ce genre sont encore le fruit d'initiatives occasionnelles, qui voient le jour sans l'intervention du gouvernement.

Chacune de ces initiatives a une action préventive, qui consiste à sensibiliser les entrepreneurs à l'ampleur et à la gravité du problème, et aux moyens légaux qui existent. Une solution peut ensuite être élaborée, avec la collaboration éventuelle des professions du chiffre et des professions juridiques. Tussenstap opte résolument pour une collaboration avec le marché dans ce domaine.

Certaines entreprises ne peuvent malheureusement plus être sauvées lorsqu'elles se décident enfin à faire appel à ces services. Côté flamand, les différentes initiatives ont dès lors également une action curative. D'une part, elles offrent un soutien psychosocial à l'entrepreneur et, d'autre part, elles le mettent sur la voie d'un revenu viable et lui offrent la perspective de mettre fin à son problème d'endettement.

Le projet qui permet à Tussenstap d'offrir huit heures gratuites de coaching professionnel aux entrepreneurs faillis est unique en Flandre et en Europe. Ce projet augmente

considérablement les chances de ces entrepreneurs de réussir à reprendre une activité professionnelle.

### Les besoins humanitaires des entrepreneurs en difficulté

Les entrepreneurs en difficulté et, plus particulièrement, les entrepreneurs faillis ont grand besoin d'être informés de leurs droits et obligations. Ils ne savent généralement pas ce qu'ils peuvent attendre des prestataires de services juridiques et économiques et des mandataires de justice. Ils vivent dans la peur, ne sachant pas quelles conséquences la procédure de faillite aura sur leur patrimoine et sur leur accès à une nouvelle activité. Ils traversent une longue période de doutes et d'incertitudes. Ils éprouvent des difficultés à accéder aux services financiers, aux soins de santé, aux revenus de remplacement, aux marchés du logement et du travail. Ils perdent toute confiance en eux et leur confiance dans la société est souvent ébranlée. Ils se retrouvent dans une impasse, qui les empêche, pendant longtemps, de mettre leurs talents au service d'une économie qui a pourtant un éternel besoin de ces talents.

Un simple geste de  
l'expert-comptable  
peut changer la vie de  
l'entrepreneur.

Les entrepreneurs en difficulté sombrent souvent dans l'isolement social le plus complet, lequel est favorisé par plusieurs facteurs. D'une part, il y a la peur de demander de l'aide et la honte de son propre échec. D'autre part, il y a la stigmatisation sociale. La Haute École de Gand a en effet constaté, dans son étude sur la perception de la population flamande, que plus de 60 % des personnes interrogées considèrent la malhonnêteté comme responsable de plus de 10 % des faillites, alors que d'après les statistiques officielles, cela concerne moins de 9 % des cas de faillite constatés par la police et un pourcentage encore moins important des cas de faillite constatés par le tribunal de commerce. L'isolement social est favorisé par diverses conséquences pratiques de la faillite. L'entrepreneur doit souvent renoncer à sa voiture, son GSM et son PC – lesquels sont perçus comme des éléments essentiels de communication et de mobilité – lors de la liquidation de son entreprise unipersonnelle ou de sa société à responsabilité illimitée. Les échanges deviennent plus difficiles. L'entrepreneur est souvent contraint de dé-

ménager. Les liens familiaux ne résistent pas toujours aux tourments financiers. Pour diverses raisons, ce groupe cible devient de plus en plus inaccessible pour les organisations qui s'emploient pourtant à répondre à leurs besoins.

### Le rôle humanisant de l'expert-comptable

Les associations susmentionnées ont développé une offre précieuse faite d'informations, de conseils, d'écoute et même, dans le cas de Tussenstap, de coaching pour s'en sortir d'une manière acceptable. Bien des drames humains pourraient être évités ou, à tout le moins, adoucis si les entrepreneurs accédaient à cette offre pendant qu'il en est encore temps.

Les experts-comptables peuvent soutenir les entrepreneurs en difficulté. Il leur suffit pour cela de les informer, quels que soient les circonstances ou le moment où ils les

rencontrent, quant aux possibilités qui leur sont offertes de bénéficier d'une aide gratuite, discrète, proche de chez eux et experte en situation de crise. La mise à disposition d'une ou plusieurs adresses Internet peut changer la vie de l'entrepreneur concerné et de sa famille.

#### Coordonnées des initiatives susmentionnées

##### Actives en Flandre:

Tussenstap: [www.tussenstap.be](http://www.tussenstap.be)

Efrem: [www.efrem.be](http://www.efrem.be)

Boeren op een kruispunt: [www.boerenopeenkruispunt.be](http://www.boerenopeenkruispunt.be)

##### Actives en Région bruxelloise:

Centre pour entreprises en difficulté: [www.ced-com.be](http://www.ced-com.be)

##### Actives en Wallonie:

Centres interprofessionnels de prévention des risques des entreprises: [www.ucm.be](http://www.ucm.be)

#### Centres interprofessionnels de prévention des risques d'entreprises

À l'initiative de l'UCM, du CeFIAD (Centre de Formation Interprofessionnel Affaires et Droit) et du Barreau de Mons, le premier CIPRE (Centres Interprofessionnels de Prévention des Risques aux Entreprises) a démarré ses activités le 10 novembre 2009 à Mons.

L'objectif de ce projet pilote est d'apporter un soutien de première ligne à l'entrepreneur en difficulté. Des permanences gratuites sont accessibles pour les entrepreneurs qui le souhaitent.

D'autres centres ont été mis en place à Charleroi, à Namur et en Brabant Wallon (Nivelles, Louvain-la-Neuve).

Pour favoriser une approche globale des problèmes de l'entreprise, chaque CIPRE repose sur une étroite collaboration entre le Barreau de l'arrondissement judiciaire, les associations de comptables et l'UCM.

Chaque permanence est assurée par trois professionnels (avocat, professionnel du chiffre, conseiller de l'UCM) où toutes les questions juridiques, comptables, financières ou commerciales sont abordées. Ils ont pour mission:

- d'écouter, en toute confidentialité, le chef d'entreprise
- d'identifier les problèmes et de poser un diagnostic sur base de l'entretien et du dossier examiné

- de donner des conseils de base et d'informer sur les possibilités existantes
- d'orienter, si besoin, le chef d'entreprises vers les services et les professionnels qui pourront lui apporter une aide plus approfondie

Au terme de la rencontre, l'intéressé peut explorer les différentes pistes qui lui sont proposées et éventuellement rencontrer les conseillers adéquats qui l'accompagneront dans le redressement de l'entreprise. En effet, le rôle de la cellule est de donner des pistes de réflexion mais pas de suivre l'entrepreneur dans ses démarches. L'entrepreneur est toutefois invité à revenir si nécessaire et à donner un feedback des démarches entreprises et des résultats obtenus.

Le Centre est accessible à toute personne qui rencontre des difficultés, client ou non de l'UCM. La volonté est de rencontrer l'indépendant dès les premières difficultés. Il faut en effet agir rapidement pour être certain d'obtenir un résultat concluant.

#### Comment le CIPRE s'organise-t-il, pratiquement?

- Les permanences sont organisées tous les 15 jours, en après-midi ou en soirée.
- Les contacts se font via le conseiller de l'UCM en charge de la localité; les entrepreneurs souhaitant un entretien demandent un rendez-vous par téléphone ou mail.

- Un premier entretien est réalisé par téléphone afin de déterminer les besoins de l'intéressé et une fiche de renseignements lui est adressée (mini diagnostic) en vue de préparer l'entrevue. Il est également demandé à l'entrepreneur de se présenter avec tous les documents relatifs aux difficultés rencontrées.

Mons	Charleroi	Brabant wallon	Namur
Chée de Binche, 101 7000 Mons	Av. Général Michel, 1 A 6000 Charleroi	Rue de Clairvaux, 40/2 1348 Louvain-la-Neuve  ZI- ch de la Vieille Cour, 59 1400 Nivelles	Chée de Marche, 637 Wierde
Contact Laurence De Nardi Tél.: 065 38 38 29 laurence.denardi@ucm.be	Contact : Laurence De Nardi Tél.: 071 28 59 47 laurence.denardi@ucm.be	Contact: Laurence De Nardi Tél.: 071 28 59 47 laurence.denardi@ucm.be	Contact: Dominique Dethy Tél.: 081 48 62 68 dominique.dethy@ucm.be

### L'aide du Centre d'entreprises en difficultés

Le Centre d'entreprises en difficulté est un service d'assistance gratuit pour les indépendants et dirigeants de PME bruxelloises.

Le centre peut aider les entreprises qui ont un problème de contrat. De même, le CED peut aider les entreprises en manque de moyens financiers pour continuer leurs activités. De même, si une entreprise rencontre des soucis comptables ou si elle est dans une impasse stratégique, le CED est capable de l'aider. Enfin, si une entreprise voit son chiffre d'affaire décroître au fil du temps ou si l'entreprise se sent dépassée par les événements, le Centre des entreprises en difficultés peut aussi les aider.

### Les services du Centre pour entreprises en difficultés

Pour aider les entreprises en difficulté, le CED propose des outils pratiques et une équipe permanente pour aider les entreprises en difficultés.

Le CED propose une guidance personnalisée en management, en stratégie, en finance, en fiscalité, ainsi qu'en

droit commercial et social. Le CED propose un diagnostic professionnel de votre situation.

### Les propositions du Centre pour entreprises en difficultés

Afin de prévoir un meilleur avenir pour les entreprises, le CED propose différents services. Le CED permet aux entreprises d'anticiper les soucis futurs. Le CED propose également de faire le point précis d'une situation professionnelle. Le CED permet aux entreprises de trouver de nouvelles pistes de solutions aux problèmes des entreprises. Le CED permet également aux entreprises de les mettre en contact avec des spécialistes. Enfin, le CED vous propose aussi de donner l'énergie nécessaire aux entreprises pour se (re)développer.

### Informations et conseils

Avenue Louise 500 - 1050 Bruxelles

Tél.: 02 643 78 48 & 0498 16 88 89

Service de Télé-Conseils pour entrepreneurs 24h/24 – 7j/7:  
0800/99978

Site : [www.ced.be](http://www.ced.be)